



## **Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré**

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

[Click here](#) if your download doesn't start automatically

# Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré

*Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin*

**Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré** Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin

 [Télécharger Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droi ...pdf](#)

 [Lire en ligne Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un dr ...pdf](#)

## Téléchargez et lisez en ligne **Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré** Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin

---

155 pages

Extrait

Extrait de l'avant-propos

Faites le test. Dites «temps partiel», puis posez la question suivante à votre interlocuteur : quel est le premier mot qui te vient à l'esprit ? Nous prenons les paris. Dans neuf cas sur dix, celui-ci vous répondra : «subi». C'est ce qu'en linguistique on appelle une collocation, à savoir le fait de placer habituellement ensemble des éléments du lexique. Par exemple, une faim entraîne fréquemment... de loup. Temps partiel va donc intuitivement et de manière inconsciente être associé à l'idée de contrainte. La répétition de la formule a tracé un rail mental et relégué la notion dans le champ négatif et victimaire. Et, par là même, a plombé le débat. Ainsi, le temps partiel, majoritairement subi, est un empêcheur de travailler en rond et, à ce titre, doit être combattu. Tout le monde en convient.

Et pourtant, les chiffres nous disent tout autre chose. En janvier 2013, la DARES a publié une étude particulièrement instructive, en ce qu'elle s'est efforcée de distinguer le temps partiel subi du temps partiel choisi pour évaluer et comparer l'ampleur de ces deux phénomènes. Afin de les différencier, deux définitions sont retenues. La première «consiste à qualifier de temps partiel "subi" le temps partiel que le salarié déclare exercer faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein. Le temps partiel exercé pour d'autres raisons est alors qualifié de temps partiel "choisi"». Selon la deuxième définition, «sont considérés à temps partiel "subi" les actifs à temps partiel qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'ils recherchent ou non un emploi». Résultats : «Selon la première définition, 32 % des salariés à temps partiel sont à temps partiel "subi", contre 28 % avec la seconde définition.» Soit, grosso modo, une répartition deux tiers un tiers, les deux tiers allant au temps partiel choisi. La collocation est donc trompeuse et, contrairement aux idées reçues, le temps partiel n'est subi que dans un tiers des cas. Il y a des individus qui, de leur propre initiative, bossent moins ! Et à en croire la DARES il ne s'agit pas de cas isolés.

Si nous retenons la proportion, très significative, nous restons toutefois prudents dans l'interprétation des chiffres. En effet, le choisi déclaré peut parfois se révéler être un choisi... subi. Toujours selon l'étude de la DARES, les motifs du temps partiel choisi se répartissent de la manière suivante : 43 % pour s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille, 13 % pour exercer une autre activité professionnelle ou suivre des études ou une formation, 9 % pour des raisons de santé, 13 % évoquent d'autres raisons. On imagine aisément parmi ces catégories des situations relevant d'un choix plus contraint que choisi : de manière évidente les raisons de santé, mais aussi l'absence de modes de garde de jeunes enfants ou la nécessité de prendre soin d'un proche souffrant. Pour autant, ces personnes ne souhaitant ni un temps plein, ni même augmenter leur temps d'emploi, sont comptabilisées dans les temps partiels choisis. Il y a en revanche une dernière catégorie pour laquelle les choses sont claires : ce sont les 22 % des temps partiels motivés par la seule volonté d'avoir un peu plus de temps libre. 22 % des temps partiels choisis (soit 15 % de l'ensemble des temps partiels) c'est beaucoup et peu à la fois. C'est beaucoup, car cela représente tout de même plus de 600 000 salariés, mais c'est très peu aussi, car les salariés souhaitant disposer d'un peu, voire beaucoup plus de temps libre sont plus nombreux : rien de moins que la moitié des Français. C'est à eux, victimes d'un temps plein subi, que ce livre s'adresse. Présentation de l'éditeur

Il faut adapter le travail à l'homme et non plus voir l'homme s'adapter à tout prix à son travail. Beau principe ? Plus qu'un principe, il s'agit d'un article du Code du travail. Fort peu connu et si mal appliqué. La définition du temps d'emploi, exemple parmi d'autres, reste une prérogative majeure des employeurs. Les salariés sont contraints de s'adapter aux rythmes que ces derniers leur imposent. Ainsi, le temps partiel choisi n'est-il véritablement de droit que dans quelques cas restreints : pour «changer des couches», c'est le congé parental d'éducation, ou pour «s'en remettre une couche», en créant une entreprise.

La seconde option n'a pas vraiment la faveur des auteurs de ce livre... Eux-mêmes déserteurs du temps plein,

ils affichent un goût très modéré pour la fable du «travailler plus» et préfèrent à la création d'entreprise celle de coopératives d'inactivité. À rebours des discours dominants mais en phase avec les aspirations d'un grand nombre de salariés, ces chantres de la valeur temps libre contestent joyeusement le primat accordé au marchand et à l'économie. Leur plaidoyer pour la reconnaissance d'un véritable droit à l'inactivité (entendu comme temps libéré à consacrer à... ce que bon vous semble) constitue une des déclinaisons concrètes d'une ambition plus grande, qui vise à repenser la place du travail dans notre société et à remettre au coeur du débat l'émancipation des individus et la justice sociale.

Diplômé en psychologie, Samuel Michalon travaille dans une coopérative qui intervient dans le champ de la prévention des risques psychosociaux au travail. Il réalise également des formations auprès de différents publics (écoles d'ingénieurs, acteurs de la santé, syndicats, etc.) afin de les sensibiliser à la souffrance au travail et questionner la place centrale du salariat.

Amateur de basket et de belote coincée, Baptiste Mylondo est l'auteur de plusieurs livres et articles consacrés à la critique de la valeur travail, au revenu inconditionnel et à la décroissance. Il enseigne l'économie et la philosophie politique à l'Institut d'études politiques de Lyon et dans diverses écoles supérieures.

Lilian Robin est l'auteur du roman *Tripalium* (Les éditeurs libres, 2008), et lauréat du festival du premier roman de Chambéry (2010). Il exerce par ailleurs le métier d'ingénieur en prévention des risques professionnels, à temps partiel évidemment. Il est cofondateur, avec Samuel Michalon, du collectif «Panser le travail».

Tous trois sont membres de la Coopérative d'inactivité, collectif d'amoureux du temps libre militant notamment pour la reconnaissance d'un droit inconditionnel au temps partiel ([www.cooperativedinactivite.org](http://www.cooperativedinactivite.org)). Biographie de l'auteur

Samuel Michalon travaille dans une coopérative qui intervient dans le champ de la prévention des risques psychosociaux au travail. Il réalise également des formations auprès de différents publics (écoles d'ingénieurs, acteurs de la santé, syndicats, etc) afin de les sensibiliser à la souffrance au travail et questionner la place centrale du salarial. Amateur de basket et de belote coincée, Baptiste Mylondo est l'auteur de plusieurs livres et articles consacrés à la critique de la valeur travail, au revenu inconditionnel et à la décroissance. Il enseigne l'économie et la philosophie politique à l'Institut d'études politiques de Lyon et dans diverses écoles supérieures. Lilian Robin est l'auteur du roman *Tripalium* (Les éditeurs libres, 2008), et lauréat du festival du premier roman de Chambéry (2010). Il exerce par ailleurs le métier d'ingénieur en prévention des risques professionnels, à temps partiel évidemment. Il est cofondateur, avec Samuel Michalon, du collectif "Panser le travail". Tous trois sont membres de la Coopérative d'inactivité, collectif d'amoureux du temps libre militant notamment pour la reconnaissance d'un droit inconditionnel au temps partiel.

Download and Read Online Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin #R6AZMFXS5CQ

Lire Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré par Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin pour ebook en ligne Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré par Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré par Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin à lire en ligne. Online Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré par Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin ebook Téléchargement PDF Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré par Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin Doc Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré par Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin Mobipocket Non au temps plein subi ! : Plaidoyer pour un droit au temps libéré par Samuel Michalon, Baptiste Mylondo, Lilian Robin EPub

**R6AZMFXS5CQR6AZMFXS5CQR6AZMFXS5CQ**